

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Propheta Louis](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f899dbe96e174abd6f8befde>

Date d'obtention : 2024-05-10 18:50:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut vraiment prendre le temps de vérifier tous les informations entendus et reçus auprès des personnes concernées afin de bien évaluer la situation et de faire les bonnes démarches d'intervention. Il faut prendre le temps de bien évaluer les situations et de poser les bonnes questions. La méthode m'a permis de voir des interventions que j'ai fais par le passé que j'aurais pu mieux faire et avec le recul je ne suis pas certaine que j'ai fais les bonnes interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je pense que dans notre quotidien on est porté des fois a sous-estimé notre façon d'intervenir. Les jeunes agissent beaucoup sur l'impulsivité et ne calculent pas toujours la porté des gestes ainsi que leurs conséquences. Beaucoup d'entre eux ne connaissent pas les conséquences sur le sexto. Les mises en situation sont bien élaborés et m'ont permis de voir que j'aurais fais des interventions qui ne seraient pas conforme au protocole comme de leur permettre de nous envoyé des preuves alors que c'est proscrit ce n'est rien de mal intentionné mais c'est illégal.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que c'est l'étape de faire appelle aux policiers tout dépend de notre milieu de travail. Dans les milieux ethnos culturels des fois c'est délicat pour l'ados d'avouer à ses parents qu'ils ou qu'elles ont posés des gestes contraires aux valeur familiales et culturels et que nous sommes dans l'obligation de faire appelle au force de l'ordre. La plupart du temps on se rend compte qu'ils ne réfléchissent pas au fait que les choses peuvent mal tournées. Il faut les faire comprendre que nous sommes obligés de faire cette intervention et des fois ils réagissent mal et ne comprennent pas pourquoi que la situation doit aller aussi loin.